

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

TEMPS D'OCCUPATION DES SALLES

Les salles sont louées pour des périodes minimales de 2 h.

ASSURANCE

Le client déclare être assuré en responsabilité civile et risques locatifs. La couverture s'applique au client pendant la mise à disposition des locaux.

CONDITIONS TARIFAIRES

Nous avons étudié nos tarifs au plus juste. Afin de ne pas pénaliser les petits groupes de travail, nous avons élaboré une grille en fonction du nombre de participants.

VALIDITE DES TARIFS

Toute convention signée reste valable pour la durée de la saison de septembre 2009 à août 2010 . Au delà nos tarifs pourront être révisés sans avis préalable.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Location ponctuelle :

- si montant inférieur à 80 € : 100 % à régler à la réservation (chèque débité après la manifestation)
- si montant supérieur à 80 € : 30 % à régler à la réservation, solde à réception de notre facture émise en début du mois de la manifestation.

Location annuelle :

- 1 mois de location à la signature de la convention (chèque débité à réception). Cette somme sera déduite de la dernière facture.
- location mensuelle à régler à réception des factures émises chaque début de mois.

La réservation sera considérée comme ferme et définitive à réception de la convention dûment signée, du règlement et de l'attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile et les risques locatifs du client. A défaut, nous nous réserverons le droit de disposer des locaux.

MODALITES DE REGLEMENT

Chèque libellé à l'ordre de Couleurs des Mets.

CLAUSES D'ANNULATION

30 jours et plus avant la manifestation : 50 % du prix de la location vous seront facturés
Moins de 30 jours avant la manifestation : la location totale sera due.

Si nous parvenons à relouer la salle, nous retiendrons 15 % de la location pour couvrir nos frais administratifs.

PROPRETE ET ENTRETIEN

Le client déclare faire bon usage des lieux et du matériel qui lui sont loués y compris, les sanitaires et, le cas échéant, le coin cuisine. Il est demandé à toutes les personnes de retirer leurs chaussures avant d'entrer dans les salles de pratique. Un vestiaire est à leur disposition, à l'entrée.

IMPORTANT : Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'ensemble du bâtiment. Les animaux ne sont pas admis dans les locaux ni dans la cour.